

sanctions<sup>3</sup>. Le représentant de la Fédération de Russie a également noté que l'Organisation de l'unité africaine, le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés et le Groupe des États arabes avaient fait des déclarations officielles indiquant que le Soudan avait pleinement rempli les conditions pour la levée des sanctions. Le comportement de bonne foi du Soudan dans ce domaine avait créé les conditions d'une normalisation progressive de ses relations avec les États voisins et dans l'ensemble de la région<sup>4</sup>.

Les représentants de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni ont salué le fait que le Soudan ait ratifié toutes les conventions internationales contre le terrorisme<sup>5</sup>. Notant que la résolution indiquait très clairement que le Conseil de sécurité était prêt à agir, une fois qu'il avait l'assurance qu'un pays avait satisfait aux exigences énoncées dans une résolution, le représentant du Royaume-Uni a également appelé les autres États qui appuyaient actuellement le terrorisme à en prendre acte et à suivre l'exemple du Soudan<sup>6</sup>.

Les représentants du Royaume-Uni et de l'Irlande ont souligné la nécessité d'un règlement politique de la guerre civile au Soudan et d'un appui de la communauté internationale en vue du règlement du conflit, et a engagé le Gouvernement du Soudan à entreprendre un processus sérieux de négociation<sup>7</sup>.

Le représentant du Soudan a indiqué que l'adoption de la résolution était le fruit d'efforts considérables accomplis par le Soudan afin de coopérer avec la communauté internationale, et en particulier avec le Conseil, et de son engagement à mettre en place les conditions nécessaires à la paix et à la sécurité. Il a également remercié tout particulièrement le groupe du Mouvement des pays non alignés au sein du Conseil. Il a indiqué que de nombreux dialogues constructifs et utiles, caractérisés par un travail

diplomatique sérieux et professionnel, avaient été entrepris entre le Soudan et les membres du Conseil, même s'ils avaient quelque peu retardé l'adoption de la résolution. Il a estimé que la résolution encouragerait vivement le Soudan à aller de l'avant et à coopérer dans des domaines plus vastes, particulièrement la lutte contre le terrorisme, dans le but de créer un monde où régneraient la justice, la paix, la sécurité et la stabilité<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Ibid., p. 4

---

<sup>2</sup> S/PV.4384, p. 3.

<sup>3</sup> Ibid., p. 2 (Fédération de Russie); et p. 3 (Royaume-Uni, Irlande).

<sup>4</sup> Ibid., p. 2.

<sup>5</sup> Ibid., p. 2 (Fédération de Russie); et p. 3 (Royaume-Uni).

<sup>6</sup> Ibid., p. 3.

<sup>7</sup> Ibid., p. 3 (Royaume-Uni, Irlande).

## 17. Lettre datée du 30 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

## Débats initiaux

### Décision du 19 décembre 2001 (4440<sup>e</sup> séance) : déclaration du Président

Par une lettre datée du 30 avril 2001 adressée au Président du Conseil de sécurité<sup>1</sup>, le Secrétaire général, rappelant qu'il avait reçu du Conseil, par l'intermédiaire d'une déclaration du Président du 21 décembre 2000<sup>2</sup>, l'autorisation de dépêcher une Mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest, a présenté le rapport de la Mission, qui s'était rendue dans les pays de l'Afrique de l'Ouest du 6 au 27 mars 2001. Dans son rapport, la Mission a plaidé pour une approche globale en vue de trouver des solutions durables pour répondre aux besoins et aux défis prioritaires en Afrique de l'Ouest. Elle a formulé plusieurs recommandations, notamment la création d'un mécanisme permettant des consultations systématiques et régulières entre les entités du système des Nations Unies et avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi que d'autres organisations sous-régionales. Afin de renforcer les moyens et la présence de l'Organisation des Nations Unies dans la sous-région, le rapport a proposé de créer un Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, qui serait dirigé par un Représentant spécial du Secrétaire général. D'autres recommandations avaient trait à la paix et à la sécurité, à la gouvernance et aux droits de l'homme, à l'assistance humanitaire, au développement économique et à l'intégration régionale<sup>3</sup>.

À sa 4439<sup>e</sup> séance, le 18 décembre 2001, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour, sans objection, le point intitulé « Lettre datée du 30 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général ».

Des déclarations ont été faites par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, ainsi que par tous les membres du Conseil et les représentants de la Belgique (au nom de l'Union européenne<sup>4</sup>), de

l'Égypte, de la Guinée, du Maroc, du Nigéria et de la Sierra Leone.

Ouvrant la séance, le Président (Mali) a souligné que ce débat public témoignait de l'engagement du Conseil à rechercher des solutions durables aux besoins et problèmes prioritaires de l'Afrique de l'Ouest. Il a également fait remarquer que le rapport de la Mission interinstitutions avait clairement établi un « diagnostic lucide et courageux » de la situation en Afrique de l'Ouest et formulé des recommandations pratiques, pertinentes et réalisables<sup>5</sup>.

Dans son exposé, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a rappelé que le rapport de la Mission interinstitutions avait recommandé que l'Organisation des Nations Unies tout autant que la communauté internationale envisagent d'adopter une approche régionale globale et intégrée dans les efforts pour prévenir et gérer les nombreux conflits qui affectaient la région-. Décrivant les grandes difficultés auxquelles l'ONU devait faire face pour ce qui était de l'Afrique de l'Ouest, il a insisté sur les questions du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la circulation des armes légères, du sort des enfants en temps de conflit armé, de la paix, de la justice et de la réconciliation nationale, de la situation humanitaire et des droits de l'homme. Au vu de ces difficultés, il a souligné la nécessité d'offrir un appui durable à la CEDEAO et à l'Union du fleuve Mano ainsi qu'au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest<sup>6</sup>.

Dans leurs réactions à l'exposé, conscients que les difficultés auxquelles devaient faire face l'Afrique de l'Ouest avaient une dimension sous-régionale, la majorité des intervenants ont eux aussi affirmé qu'il était nécessaire d'adopter une stratégie intégrée et globale qui inclurait l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale, les États d'Afrique de l'Ouest concernés, ainsi que les acteurs régionaux et sous-régionaux; se sont dits favorables de la création d'un Bureau du Représentant du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest; et ont plaidé en faveur de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration efficaces dans les pays de la région.

ralliés à la déclaration.

<sup>5</sup> S/PV.4439, p. 2.

<sup>6</sup> Ibid., p. 2 à 9.

<sup>1</sup> S/2001/434.

<sup>2</sup> S/PRST/2000/41.

<sup>3</sup> Pour le rapport de la Mission interinstitutions, voir également les débats de la 4319<sup>e</sup> séance du Conseil, au sujet de la situation en Sierra Leone (Sect. 15 du présent chapitre).

<sup>4</sup> La Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie se sont

Certaines délégations ont dit espérer que les recommandations contenues dans le rapport de la Mission interinstitutions qui n'avaient pas encore été pleinement mises en œuvre feraient l'objet d'un nouvel examen.

S'agissant des situations spécifiques à chaque pays, de nombreux intervenants ont salué les progrès réalisés dans les pays de l'Union du fleuve Mano et ont souligné qu'il était important de coopérer et de renforcer la confiance, encourageant à cet égard les États de l'Union du fleuve Mano à organiser un sommet dans un avenir proche. Faisant référence à la situation en Sierra Leone, bien que conscientes des difficultés qui subsistaient en relation avec le RUF, de nombreuses délégations ont noté des progrès, salué les élections à venir et insisté sur le fait qu'elles devaient être démocratiques et ouvertes à tous. Au sujet du Libéria, un certain nombre de délégations ont exprimé leur inquiétude face aux conditions de sécurité dans le pays et ont insisté sur le fait qu'il était essentiel que la communauté internationale reste engagée dans le pays, en particulier au vu de l'évolution de la situation en Sierra Leone.

Le représentant des États-Unis a appelé l'attention sur la question des sanctions imposées au Libéria et a indiqué que le Conseil examinerait sous peu la question du renouvellement ou du renforcement des sanctions, car le Président Taylor avait continué à violer l'embargo sur l'importation d'armes et l'interdiction de l'importation de diamants. Il a également ajouté que le Conseil devrait sanctionner les individus qui continuaient à menacer la paix et le processus électoral<sup>7</sup>.

À la 4440<sup>e</sup> séance, le 19 décembre 2001, le Président a fait une déclaration au nom du Conseil<sup>8</sup>, par laquelle celui-ci, entre autres :

A accueilli avec satisfaction le rapport de la Mission et a souscrit pleinement aux initiatives prises en vue de l'application de ses recommandations;

A souligné qu'une plus grande intégration sous-régionale devait demeurer un objectif clef pour le système des Nations Unies; a souligné la nécessité de renforcer davantage les capacités de la CEDEAO;

A souligné qu'il importait de prendre des mesures pour développer la coopération et la coordination entre les organes

intergouvernementaux et entités du système des Nations Unies capables d'influer sur la situation en Afrique de l'Ouest;

A souligné également la nécessité de renforcer la capacité de la CEDEAO à surveiller et à mettre fin aux flux illicites d'armes légères et à la constitution de milices;

A lancé un appel pressant à la communauté internationale en vue d'une assistance financière conséquente au Programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants et d'autres activités de consolidation de la paix en Sierra Leone.

---

<sup>8</sup> S/PRST/2001/38.

<sup>7</sup> Ibid., p. 27.

## 18. Renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la région de l'Afrique centrale pour le maintien de la paix et de la sécurité

### Débats initiaux

#### Décision du 31 octobre 2002 (4640<sup>e</sup> séance) : déclaration du Président

À sa 4630<sup>e</sup> séance, le 22 octobre 2002, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la région de l'Afrique centrale pour le maintien de la paix et de la sécurité » ainsi qu'une lettre datée du 21 octobre 2002 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Cameroun<sup>1</sup>, transmettant une note d'information pour la séance qui décrivait, entre autres, les lents progrès économiques et sociaux dans la région de l'Afrique centrale; les difficultés rencontrées dans la mise en place de structures de coopération régionale; et le problème de la consolidation de la paix, notamment la nécessité de mobiliser d'importantes ressources en appui aux opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

À la même séance, le Conseil a entendu des exposés du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de la Directrice de pays de la Banque mondiale pour l'Afrique australe et centrale et la Région des Grands Lacs, du Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Président du Conseil économique et social. Des déclarations ont été faites par tous les membres du Conseil ainsi que par les représentants du Burundi, du Danemark (au nom de l'Union européenne<sup>2</sup>), de l'Égypte, du Gabon, de la Guinée équatoriale, du Japon, de la République centrafricaine, de la République du Congo [au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)], du Tchad, de l'Observateur permanent de l'Union africaine et du Secrétaire général adjoint de la CEEAC<sup>3</sup>.

Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, se disant vivement préoccupé par la situation politique, sociale, économique, sécuritaire et humanitaire dans plusieurs pays de la sous-région, a fait remarquer que les nombreux conflits armés qui touchaient les États d'Afrique centrale avaient sapé les efforts mis en œuvre en vue d'instaurer la stabilité et le développement durable. Il a affirmé qu'il était indispensable que des efforts soient déployés aux niveaux national et sous-régional pour relever les défis communs à tous les pays d'Afrique centrale. Notant que l'ONU avait participé activement à l'assistance portée à la région, notamment en encourageant le développement des capacités de la sous-région en matière d'alerte rapide et de prévention, en dépêchant des envoyés spéciaux, en autorisant les opérations de maintien et de consolidation de la paix et en créant un Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale qui axerait son action sur le désarmement, il a insisté sur le fait qu'il était essentiel que les États d'Afrique centrale montrent l'exemple en faisant preuve de la volonté politique requise<sup>4</sup>.

Le Directeur de pays de la Banque mondiale pour l'Afrique australe et centrale et la Région des Grands Lacs a attiré l'attention sur le fait que conflit et développement étaient interconnectés, notant que les échecs en matière de développement politique et économique étaient l'une des causes principales des conflits, et que ces conflits, à leur tour, avaient de lourdes conséquences sur le développement. Il a fait remarquer que la Banque mondiale intervenait par l'intermédiaire de divers instruments et approches, en accordant une attention particulière à la relance économique des pays au sortir d'un conflit, mais a ajouté que les gouvernements devaient faire preuve de volonté politique pour que les interventions de la Banque mondiale se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Enfin, il a noté que le Programme

<sup>1</sup> S/2002/1179.

<sup>2</sup> La Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie se sont ralliées à la déclaration.

<sup>3</sup> Le Gabon, la Guinée équatoriale, la République

centrafricaine, la République démocratique du Congo et la République du Congo étaient représentés par leur Ministres respectifs des affaires étrangères.

<sup>4</sup> S/PV.4630, p. 4 et 5.